



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :

Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 20 MARS 2014 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE L'ESCAUT-LYS COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION

PASH DRESSE PAR :

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVIERS
Tel : 087 324 403
Email : info@spge.be

Namur, le 01 DEC. 2016

Alain TABART
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

Jean-Luc MARTIN
Président du Comité de Direction de la SPGE

Feuille n° 21/28

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif
habitat ou équip. communales, aménagement différencié, loisirs, activités économiques

Assainissement autonome
habitat ou équip. communales, aménagement différencié, loisirs, activités économiques

Assainissement transitoire
habitat ou équip. communales, aménagement différencié, loisirs, activités économiques

Cas particuliers
Assainissement collectif hors zone urbanisable
Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
Zones urbanisables au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	—	—	—	—
Collecteur sous pression	—	—	—	—
Egout gravitaire	—	—	—	—
Egout sous pression	—	—	—	—

Cas particuliers : — Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'extérieures

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'extérieures (prestations non exhaustives)	—	—	—	—

Ouvrages d'assainissement et de démergement

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	—	—	—
Station de pompage	—	—	—
Station de démergement	—	—	—
Bassin d'orage	—	—	—

Cas particuliers : — Station d'épuration à déclasser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DGO3

Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (1a)
Prévention éloignée (1b)
Surveillance (II)

Eaux de surface
Plans d'eau
Cours d'eau
Navigable
1re catégorie
2e catégorie
3e catégorie
non classé
Cours voûté

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle
Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DGO4

Plan de secteur
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en rien la responsabilité de la SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imperfections quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
Limite communale

SOURCE IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394
Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN
Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 21/28)

Modification n°04.05: Commune de ANTOING - Chemin de l'Attre
Modification n°04.06: Commune de ANTOING - Trou des Potiers
Modification n°04.07: Commune de ANTOING - Rues Ronquoy et de Maubray
Modification n°04.09: Commune de TOURNAI - Rue St Maur et Chaussée d'Antoing

Feuille n° 21/28